

Activation du protocole DSP2

1. Depuis Trésorerie > Comptes Bancaires

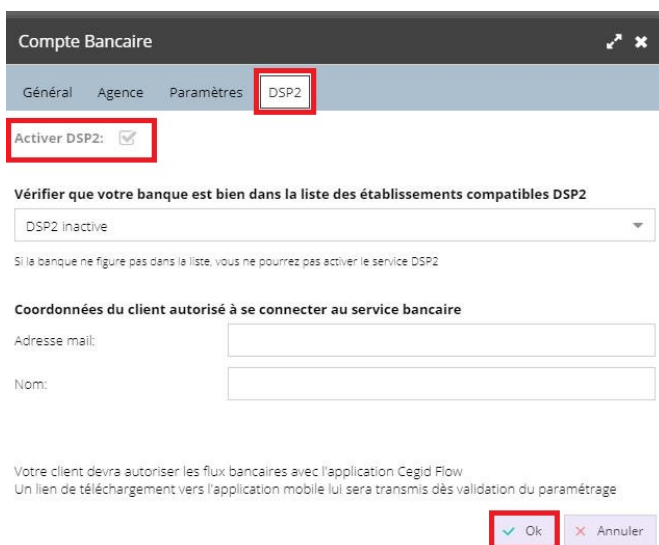


2. Cliquez sur **une des lignes** de la liste des comptes bancaires.



Si la société possède plusieurs comptes bancaires professionnels, elle ne pourra opter pour le protocole DSP2 que sur un seul compte.

3. Dans la fenêtre **Compte Bancaire**, onglet **DSP2**, cochez la case **Activer DSP2**. Puis cliquez sur **Ok**.



4. Un message d'information apparaît. Cliquez sur **Oui**.

Attention !

Vous êtes sur le point d'activer la DSP2 sur votre dossier.

- Ceci va entraîner la désactivation définitive de la collecte CFONB pour ce compte bancaire.
- L'application Cegid Flow ne gère qu'un seul compte bancaire, si vous confirmez l'activation de la DSP2 pour ce compte vous ne pourrez plus récupérer les relevés bancaires des autres comptes du dossier via le protocole DSP2.

Oui Non

Si vous optez pour DSP2, la collecte CFONB se désactive. En revanche, l'intégration des anciens relevés CFONB restera opérationnelle, via le bouton historique.



Cela signifie que les flux bancaires seront récupérés de façon continue et transparente sans intervention de votre part.

Dans le cas où il n'existait pas de collecte bancaires via CFONB, la collecte se réalisera directement avec le protocole DSP2 depuis le premier jour de l'exercice.

5. Choisissez dans la liste déroulante **la banque correspondante au compte professionnel de votre TPE.**

Compte Bancaire

Général Agence Paramètres **DSP2**

Activer DSP2:

Vérifiez que votre banque est bien dans la liste des établissements compatibles DSP2

A

Aucune banque sélectionnée

AXA Banque

American Express

Anytime

Arkéa Banking Services (Compte courant et carte)

Arkéa Banque Privée

Votre client devra autoriser les flux bancaires avec l'application Cegid Flow
Un lien de téléchargement vers l'application mobile lui sera transmis dès validation du paramétrage

Ok Annuler

Pour faciliter votre recherche, saisissez les premières lettres du nom de votre banque.



Si votre banque ne fait pas partie des banques avec laquelle Cegid a conclu un partenariat, vous ne pourrez pas activer le service DSP2.

6. Renseignez les champs :

- **Adresse Mail** (personne qui a les droits pour accéder au service DSP2),
- **Nom** (nom de la personne en question).

Puis cliquez sur **Ok**.

Compte Bancaire

Général Agence Paramètres DSP2

Activer DSP2:

Vérifier que votre banque est bien dans la liste des établissements compatibles DSP2

Bank1

Si la banque ne figure pas dans la liste, vous ne pourrez pas activer le service DSP2

Coordonnées du client autorisé à se connecter au service bancaire

Adresse mail: Mdupond@societedumoulin.fr

Nom: Mr Dupond

Votre client devra autoriser les flux bancaires avec l'application Cegid Flow
Un lien de téléchargement vers l'application mobile lui sera transmis dès validation du paramétrage

Si les champs **Banque**, **Adresse mail** et **Nom** ne sont pas renseignés, vous ne pourrez pas valider l'activation de la DSP2.



Dans l'un de ces cas, un message d'attention vous précisera le ou les élément(s) manquant(s).

7. Un message de confirmation apparaît. Cliquez sur **Oui**.

Attention !

?

L'application Cegid Flow ne gère qu'un seul compte bancaire, si vous confirmez l'activation de la DSP2 pour ce compte vous ne pourrez plus récupérer les relevés bancaires des autres comptes du dossier via le protocole DSP2.

8. Pour une activation complète de la collecte bancaire via le protocole DSP2, le dirigeant de la TPE (personne ayant les droits DSP2), devra donner son accord via l'application **Cegid Flow**.